



MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2025 à vingt heures trente minutes à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents (8) : CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, GAIENIER Sandrine, LELONG Laurent, COUDRAY David, ABELARD Morgane, DURAND Christelle, LEVEAU Gaëlle, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : BOUILLY Delphine, TARENNE Michel, excusés, DORDOIGNE William.

Mme LEVEAU Gaëlle a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la réunion du 30/09/2025.
- Protection sociale complémentaire santé : participation employeur au 01/01/2026.
- Subvention au budget annexe de l'eau.
- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable.
- Renouvellement de l'adhésion à l'application IntraMuros.
- Travaux rénovation éclairage public 4^e tranche.
- Travaux de voirie et demande de subvention FDI 2026.
- Distribution des colis de Noël.
- Cérémonie de fin d'année.
- Informations diverses.

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 30/09/2025

Le procès verbal de la réunion du 30/09/2025, transmis aux membres du Conseil Municipal le 03/10/2025, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Protection sociale complémentaire santé – participation employeur

À compter du 1er janvier 2026, la réforme de la protection sociale complémentaire impose aux employeurs publics territoriaux de verser une participation minimale de 15 euros à leurs agents adhérant à une garantie pour le risque santé lié à la maladie et à la maternité (mutuelle santé) (décret 2022-581 du 20 avril 2022).

La participation financière s'inscrit soit dans le cadre d'une convention de participation (garanties collectives), soit dans le cadre de la labellisation (garanties individuelles).

Actuellement la participation de la collectivité se fait sur des contrats labellisés.

Le Conseil Municipal a donc été invité en date du 19/06/2025 à se positionner sur la revalorisation du montant de la participation.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 29/09/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme sa précédente décision et décide de verser, à compter du 01/01/2026, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire santé labellisée, une participation en fonction de la composition familiale :

- En couple ou célibataire sans enfant : 15 euros par mois.
- En couple ou monoparental avec 1 enfant : 22 euros par mois.
- En couple ou monoparental avec 2 enfants et plus : 31 euros par mois.

3. Subvention au budget annexe de l'eau

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote au titre de l'exercice 2025 une subvention d'équilibre, du budget principal au budget annexe de l'eau, d'un montant de 9 000 euros.

4. Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

La réforme des Redevances des agences de l'eau a été votée par le parlement dans le cadre de la loi de finances pour 2024 et est entrée en vigueur le 01/01/2025.

Cette réforme se traduit par la suppression des redevances pour «pollution d'origine domestique» et «modernisation des réseaux de collecte», remplacées par une redevance «consommation d'eau potable» due par les abonnés au service public de l'eau. Le tarif est fixé par l'agence de l'eau.

Par ailleurs, deux redevances pour «performance des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif», sont dues par les collectivités organisatrices de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées, sur les mêmes assiettes que celles de facturation de l'eau et de l'assainissement collectif. Le taux de base est fixé par l'agence de l'eau et est modulé en fonction de la performance atteinte à compter de l'exercice 2026 sur la performance 2024. Pour 2025, les coefficients de performance étaient neutralisés.

Considérant que pour l'année 2026, l'agence de l'eau a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,10 € HT/m³, et que le coefficient de modulation est estimé à 0.41, il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 0,05 € HT/m³ la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

5. Renouvellement de l'adhésion à l'application IntraMuros

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe et le fonctionnement de l'application mobile IntraMuros qui permet de créer un lien avec les administrés pour les informer. Chacun peut gratuitement télécharger cette application sur son téléphone mobile

et ainsi recevoir les informations générales, les alertes et tous les renseignements importants de la vie quotidienne. Le contrat souscrit arrive à échéance le 01/02/2026.

IntraMuros, développeur et hébergeur, propose de renouveler le contrat de prestations tacitement et automatiquement par périodes successives de trente-six mois pour un abonnement fixé à 15 € HT par mois, soit 18 € TTC.

Vote favorable à l'unanimité.

6. Travaux rénovation éclairage public – 4^e tranche

Dans la continuité des travaux de rénovation de l'éclairage public, l'allée Désiré Huard, l'avenue des Prés, la rue de la Vallée et la rue des Ormes restent à équiper en lampes à basse consommation de type LED, représentant 25 points lumineux. Territoire Energie (TE28) a fait parvenir un nouveau projet de travaux.

Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de TE28 et donneront lieu au plan de financement suivant dont l'application demeure subordonnée à l'accord définitif de la Région quant à sa participation au titre du Contrat Régional de Solidarité Territorial CRST :

Coût estimatif HT des travaux	Contribution de la collectivité * (Article L5212-26 du CGCT)	Participation de TE 28 (maîtrise d'ouvrage des travaux)
15 000 €	60 %	9 000 €

* au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie

Dans l'hypothèse où la Région accorderait une subvention financière au projet, la participation de la commune pourrait être réduite.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de travaux ainsi que le plan de financement correspondant, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le TE28 pour la réalisation et le financement des travaux.

7. Travaux de voirie et demande de subvention FDI 2026

Les services d'Ingénierie Eure-et-Loir ont fait parvenir une estimation chiffrée à 20 782 euros HT pour des travaux de voirie à programmer sur l'année 2026, à savoir un renouvellement partiel d'enduits allée des Tilleuls et au carrefour de la rue des Chênes et de l'allée des Tilleuls, un reprofilage partiel du chemin de la Cour aux Guillers et un enrochement sur ce même chemin au niveau du Val Roquet.

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Départemental une subvention de 50 % au titre du Fonds d'Investissement (FDI).

8. Distribution des colis de Noël

La remise des colis de Noël aux aînés de la commune se fera le samedi 13 décembre 2025. Les bénéficiaires sont invités à se rendre à la salle communale où une permanence sera tenue par les membres du Conseil Municipal de 10h00 à 16h00.

Les personnes qui ne pourraient pas se déplacer ce jour, sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat pour un retrait du colis en Mairie ou exceptionnellement pour une livraison à domicile. Chaque bénéficiaire a été informé individuellement.

9. Cérémonie de fin d'année

La cérémonie de fin d'année pour remercier les employés communaux, les acteurs de la vie locale, les nouveaux habitants ainsi que les médaillés du travail se déroulera le vendredi 19 décembre à la salle communale.

10. Informations diverses

- Le nouvel employé communal, Mathieu ROUILLOON, a pris son poste ce 1^{er} décembre 2025. A compter du 1^{er} avril 2026, avec son accord, et sous réserve de l'accord du CST (Comité Social Territorial), son temps de travail sera annualisé : 30 heures par semaine en période hivernale, et 38,75 heures par semaine en période estivale.
- Concernant le dossier de la construction d'une piste cyclable entre Champrond-en-Perchet et Nogent-le-Rotrou le long de la RD922, la poursuite du projet est toujours liée à la décision de la Région Centre Val de Loire pour l'attribution de crédits au titre du FEDER. Décision qui devrait parvenir avant la fin de ce mois de décembre.
- L'association « Club de l'Amitié » a définitivement cessé toute activité faute de volontaire pour reprendre la présidence. L'association est officiellement dissoute depuis le 23/11/2025, date de la dernière assemblée générale.
- L'association des parents d'élèves « Les Lousticks » a tenu son assemblée générale le 18/11/2025. Les membres du bureau souhaiteraient avoir davantage de bénévoles pour l'organisation des activités à destination des écoles.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance.

Procès verbal approuvé en séance du Conseil Municipal du :

Le Maire,
Jean-Claude CHEVÉE

La Secrétaire,
Gaëlle LEVEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Leveau".



MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

Tél. 02 37 52 06 32

e-mail : mairie@champrondenperchet.fr

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

Liste des délibérations du Conseil Municipal de Champrond-en-Perchet, réuni le 9 décembre 2025 à vingt heures trente minutes à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents (8) : CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, GAIENIER Sandrine, LELONG Laurent, COUDRAY David, ABELARD Morgane, DURAND Christelle, LEVEAU Gaëlle, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : BOUILLY Delphine, TARENNE Michel, excusés, DORDOIGNE William.

Mme LEVEAU Gaëlle a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la réunion du 30/09/2025.
 - Protection sociale complémentaire santé : participation employeur au 01/01/2026.
 - Subvention au budget annexe de l'eau.
 - Redevance pour performance des réseaux d'eau potable.
 - Renouvellement de l'adhésion à l'application IntraMuros.
 - Travaux rénovation éclairage public 4^e tranche.
 - Travaux de voirie et demande de subvention FDI 2026.
 - Distribution des colis de Noël.
 - Cérémonie de fin d'année.
 - Informations diverses.
-
- REF. 2025/035
Participation employeur à la protection sociale complémentaire santé des agents.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.
 - REF. 2025/036
Subvention au budget annexe de l'eau potable.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

- REF. 2025/037
Redevance 2026 pour la performance des réseaux d'eau potable.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.
- REF. 2025/038
Renouvellement de l'adhésion à l'application IntraMuros.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.
- REF. 2025/039
Travaux de rénovation de l'éclairage public – Tranche 4.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.
- REF. 2025/040
Travaux de voirie 2026 et demande de subvention au titre du FDI.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.